

AVIS DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'URBANISME

Décret n° 2018-617 du 17 juillet 2018 portant modification du code de l'urbanisme

☒ **CERTIFICAT D'URBANISME**

☐ **PERMIS DE CONSTRUIRE**

☐ **PERMIS D'AMÉNAGER**

☐ Lotissement ou aménagement avec travaux (création des voies, équipements, espaces communs).

☐ Lotissement situé dans un site classé ou un secteur sauvegardé.

☐

(1) ☐ **DÉCLARATION PRÉALABLE**

☐ Travaux non soumis à permis de construire, portant sur une maison individuelle.

☐ Lotissement sans travaux non soumis à permis d'aménager.

☐ Division foncière soumise au contrôle de la commune.

☐

☐ **PERMIS DE DÉMOLIR**

☐ **MODIFICATION D'UN PERMIS DÉLIVRÉ**

☐ **TRANSFERT D'UN PERMIS DÉLIVRÉ EN COURS DE VALIDITÉ**

☐ **AUTRE**

Numéro d'enregistrement CUB02F50F25000058 (2)

Date d'enregistrement : 04-08-2025

Nom et prénom(s) du demandeur : BOUSSELAIRE Pierre

Adresse du terrain : Route de la Futeclage
Section ZE n° 169.

Surface de plancher : _____ Emprise au sol : _____

Hauteur du projet : _____

Surface de la construction à démolir : _____

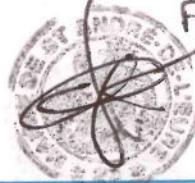
Nombre de lots (pour lotissement ou divisions foncières) : _____

Destination de la construction : Vente à particulier
pour construction.

Affiché le _____

Retiré le _____

Le Maire,
Franck BERNARD



SEDI 30700 UZÈS (1901) - 329415

(1) Cochez la case correspondante.

(2) Article A423-4 du Code de l'Urbanisme : Le maire affecte aux demandes de modification ou de transfert d'un permis en cours de validité un numéro d'enregistrement composé du numéro du permis dont la modification ou le transfert est demandé, auquel il ajoute un numéro composé de la lettre " m " en cas de modification ou de la lettre " t " en cas de transfert, suivie de deux chiffres, pour une numérotation en continu des demandes successives, d'une part, des modifications et, d'autre part, des transferts.

Exemplaire destiné à l'affichage dans les quinze jours qui suivent le dépôt de la demande ou de la déclaration et pendant la durée d'instruction de celle-ci (art. R*423-6 du C.U.).